

Extension du périmètre du SYPP

Demande d'adhésion de la CC Rhône Lez Provence

Par délibération du 29 mars 2022, la CC Rhône Lez Provence (24 235 habitants, Département du Vaucluse) a sollicité l'adhésion au Syndicat des Portes de Provence pour la prévention, la valorisation et le traitement des déchets de son territoire. Le Syndicat devra donc dans le cadre d'un prochain comité syndical se prononcer sur cette demande.

Un impact financier favorable pour tous !

- 240 000€ par an
de charges pour
les Communautés
de communes et
d'Agglomération déjà
adhérentes au SYPP

Augmentation des
recettes pour le
Syndicat permettant le
développement accru
des actions

Mutualisation,
optimisation et stabilité
financière pour la CC
Rhône Lez Provence

Une dynamique, une lisibilité et des projets attrayants

La dynamique amorcée par le SYPP et les Communautés de communes et d'Agglomération du territoire démontre la volonté de réduction des déchets produits. Le Plan de Prévention récemment délibéré par le SYPP offre une véritable lisibilité des actions pour les Communautés de communes et d'Agglomération à horizon 2026. **L'attrait de notre syndicat démontre également la légitimité et la cohérence de nos projets et en particulier le centre de Valorisation des déchets résiduels et le centre de tri mutualisé avec le SYTRAD et le SICTOBA.**

Et maintenant ?

Le Syndicat devra se prononcer lors d'un comité syndical sur la demande d'adhésion avec modification statutaire. L'ensemble des Communautés de communes et d'Agglomération déjà adhérentes devront ensuite se prononcer par délibération sur la modification statutaire. **Seule l'Agglomération de Montélimar ayant une minorité de blocage devra obligatoirement émettre un avis favorable étant précisé qu'elle ne perdra pas cette minorité de blocage en cas d'adhésion de la CC Rhône Lez Provence.**